

Formulaire de pré-inscription

Les jardins potagers communaux font partie du Projet Alimentaire de Territoire de la ville de La Roque d'Anthéron. Leur objectif est de permettre aux Rocassiers qui le souhaitent de louer une parcelle de terre afin d'y cultiver des légumes et fruits destinés à leur consommation personnelle.

Les jardins sont situés en bas de l'avenue Paul Onoratini, entre le parc du Château et le Centre Technique Municipal. Ils sont ouverts depuis le 1^{er} avril 2023.

Afin d'intégrer la liste d'attente en cas de disponibilité d'une parcelle, la municipalité vous propose de vous pré-inscrire en remplissant ce formulaire.

Cette pré-inscription ne constitue pas une inscription définitive ; aucun paiement n'est demandé.

À l'ouverture des jardins, chaque parcelle de 50 m² sera louée 50€ par an et pourra être cultivée individuellement par un foyer ou collectivement par plusieurs, selon votre choix.

Intégrer l'association des jardins sera une condition essentielle de votre inscription définitive.



Nom : _____

Prénom : _____

Âge : entre 20 et 30 ans entre 30 et 40 ans entre 40 et 50 ans entre 50 et 60 ans
 entre 60 et 70 ans entre 70 et 80 ans 80 ans et plus

Lieu de résidence : La Roque d'Anthéron autre : _____

Si autre, êtes-vous : enseignant à La Roque agent de la commune de La Roque
 autre : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Taille du foyer : _____ adulte-s / _____ enfant-s (-11 ans) / _____ adolescent-s (12-18 ans)

Vous souhaitez louer : une parcelle individuelle une parcelle collective

Si collective, noms des autres jardiniers : _____

Expérience de jardins partagés : aucune lointaine récente

Connaissances agricoles : aucune quelques notions plutôt bonnes importantes

Intérêt pour faire partie du bureau de la future association de gestion des jardins : oui non

Intérêt pour participer à des journées d'animation liées à l'entretien des jardins : oui non

Les valeurs portées par le projet sont les suivantes :

- L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires
- L'obligation d'utiliser l'eau d'arrosage de façon raisonnée
- L'obligation d'entretenir sa parcelle
- L'obligation de cultiver sa parcelle
- L'interdiction de vendre les produits cultivés

